

Exposé de Pierre Werner sur la lutte contre l'inflation (Luxembourg, 19 mai 1973)

Légende: Le 19 mai 1973, le Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner souligne à Luxembourg l'importance de l'union monétaire européenne comme instrument de lutte contre l'inflation.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. Mars 1973. Luxembourg. "Exposé de Pierre Werner sur la lutte contre l'inflation (Luxembourg, 19 mai 1973)", p. 3-5.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/expose_de_pierre_werner_sur_la_lutte_contre_l_inflation_luxembourg_19_mai_1973-fr-c0ed57fd-a791-482b-88e8-d58ae7a811db.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Exposé de Pierre Werner sur la lutte contre l'inflation (Luxembourg, 19 mai 1973)

Tout le monde s'accorde pour dire que l'inflation est actuellement le problème majeur de la politique économique de la Communauté Européenne. Au-delà de la Communauté elle affecte la plupart des Etats industrialisés. On pourrait dire en paraphrasant La Fontaine: Ils n'en meurent pas tous, mais tous en sont frappés.

Les Gouvernements restent perplexes devant l'inefficacité des efforts entrepris pour la maîtriser. Aussi le besoin d'une stratégie au niveau international semble-t-elle seule répondre à une situation résultant de la perméabilité des économies modernes, axées sur le libre échange des biens et des services. Ce qui est vrai sur un plan international plus vaste, l'est *a fortiori* dans le cadre de l'entreprise communautaire. Aussi est-ce surtout dans ce cadre que l'interpénétration croissante des économies a entraîné l'affaiblissement de l'autonomie des politiques conjoncturelles nationales. Cette perte d'efficacité n'a pas trouvé une contrepartie suffisante dans l'instauration de politiques communautaires. Si les agents économiques se sont assez largement adaptés aux données d'un marché commun (voir les phénomènes comme les sociétés multinationales, le marché des euro-devises, la collaboration industrielle et bancaire), le facteur politique et réglementaire n'a suivi que trop timidement.

Le cadre national paraît donc trop étroit pour combattre le fléau avec succès. Toutefois, en constatant la nécessité d'une forte coopération européenne ou internationale, on ne saurait en attendre d'emblée des miracles. L'inflation peut être pratiquée avec autant de désinvolture par une communauté d'États que par une nation individuelle.

Le choix politique primordial est donc de savoir si nous voulons édifier une communauté de stabilité qui favorise la croissance ordonnée moyennant une constance raisonnable du pouvoir d'achat de la monnaie, ou un ensemble économique caractérisé par l'érosion monétaire permanente, source de tensions sociales et de régressions économiques.

Les progrès inquiétants des phénomènes inflationnistes ont des causes multiples dont les unes sont bien connues et conformes à l'expérience traditionnelle, alors que d'autres, plus subtiles, découlent de nouveaux comportements politiques et sociaux.

Il ne m'appartient pas d'analyser les différentes causes de l'inflation actuelle. Je dirai seulement qu'à côté de phénomènes classiques comme le dérèglement de la balance des paiements, l'expansion excessive des liquidités et du crédit, toute action anti-inflationniste doit tenir compte d'un environnement socio-économique différent de celui du passé. Je relève très sommairement les principaux de ces phénomènes nouveaux:

- L'illusion monétaire résultant de l'identité nominale de l'unité monétaire a presque entièrement disparu du processus de formation des prix et des salaires. Les producteurs et les consommateurs raisonnent en termes de prix relatifs et escomptent d'emblée et avec réalisme les hausses intervenues ou probables.
- D'une façon générale les comportements anticipatifs des divers agents économiques, privés et publics, leurs projections dans l'avenir alimentent un processus cumulatif et prévisionnel. Les systèmes de sécurité sociale ayant considérablement élargi la couverture des risques de l'existence, il en résulte que le volume de l'épargne volontaire se module d'avantage en fonction de l'évolution des prix et tend à la satisfaction rapide des besoins.
- Aucun gouvernement ne peut se permettre de voir le chômage augmenter. Dès lors les mutations structurelles au niveau de la production sont souvent inhibées et l'ajustement retardé.
- Les formules d'ajustement et d'adaptation automatiques des prix et des prestations émoussent la volonté de défense des consommateurs.

L'énumération de ces facteurs révèle une fois de plus la complexité et la difficulté de la tâche. Par contre, leur caractère désormais universel invite à la réflexion et à l'action communes.

Une politique de stabilité requiert ou bien un pouvoir fort ou un idéal politique non corrompu. Elle ne semble vraiment réalisable que dans un cadre nouveau, qui élève les préoccupations journalières et les luttes d'intérêt au niveau d'un objectif nouveau de synthèse économique, ce qui pour la C.E.E. peut être l'aspiration vers l'union monétaire.

Effectivement, la Communauté aspire à une union économique et monétaire garantissant la croissance et l'emploi dans la stabilité. A condition d'être dotée de pouvoirs suffisants, la Communauté est mieux à même de maintenir la balance entre ces trois objectifs, parfois difficilement conciliables, que ce n'est le cas actuellement dans les Etats nationaux. Tout d'abord je rappelle que dans la vision de l'union monétaire la Communauté a une balance des paiements globale vis-à-vis du monde extérieur. Grâce à son potentiel économique à base très large et au dynamisme résultant de la libre concurrence elle a de bonnes chances de réaliser un équilibre global et de le maintenir, en imposant en même temps aux pays membres la discipline nécessaire. A l'intérieur de la Communauté, la philosophie de l'union comporte que l'équilibre entre les économies nationales soit maintenu grâce à la mobilité des facteurs de production et aux transferts financiers des secteurs public et privé.

La coordination et l'harmonisation des différentes politiques qui déterminent l'équilibre général devraient permettre d'atteindre, par la confrontation des forces et des faiblesses des économies nationales, la mise sur pied de politiques communautaires jouissant d'un plus haut degré d'objectivité, de cohésion et de rationalité à propos des solutions dégagées. L'alibi communautaire, dont il ne faudrait pas faire un usage abusif, permettra cependant à maintes occasions de vaincre un certain nombre de complexes égoïstes à courte vue grâce aux assurances de solidarité et d'aide mutuelle. Bien sûr, tout dépend de la qualité de la volonté politique, de la qualité et de la compétence des hommes appelés à formuler les orientations fondamentales. Mais l'instrument pour une politique de stabilité est donné si les pays membres se décident à poursuivre sans faiblesse la réalisation du programme défini.

Je voudrais rappeler les principales lignes d'action préconisées dans le rapport du groupe qui a mis au point le programme d'union économique et monétaire, ainsi que dans les résolutions du Conseil de mars 1971 et 1972 tout en dégagant les accents à placer pour l'action à entreprendre dans un proche avenir.

Politique économique générale

En tenant compte de la situation économique de chaque pays, il faut dégager les objectifs quantitatifs à moyen terme pour la croissance, l'emploi, les prix et l'équilibre extérieur. Pour ce qui est de la politique conjoncturelle ou à court terme, il est prévu d'établir des budgets économiques normatifs, compatibles entre eux. Pour faciliter la coordination de la politique à court terme, et dans un souci de discrétion et d'efficacité, le Conseil a créé un groupe de coordination spécial, appelé notamment à préparer les trois séances annuelles consacrées à l'examen des politiques conjoncturelles et budgétaires culminant chaque année dans un rapport général sur l'état économique de la Communauté.

Au cours de la première étape ces efforts de concertation n'ont donné que des résultats insuffisants. Il existe certainement un décalage entre le degré de perméabilité réciproque des économies et les réactions spontanées des agents économiques consécutifs à cet état de chose, d'une part, et la maîtrise des facteurs économiques par les autorités responsables au moyen d'actions et de directives appropriées, d'autre part.

Par ailleurs, les objectifs quantitatifs fixés à plusieurs reprises par le Conseil sur proposition de la Commission n'ont été atteints que dans une minorité de cas. Les différences des structures et les déphasages économiques dans les différents Etats membres expliquent ces échecs. Aussi le sommet de Paris d'octobre dernier a-t-il fortement insisté pour que la poursuite de la politique globale coordonnée soit complétée par

une politique régionale, une politique sectorielle ainsi qu'une politique sociale appropriée. C'est à propos des problèmes d'emploi liés au développement régional qu'un plus grand effort de solidarité communautaire semble requis. Dans cet ordre d'idées, des règles d'ajustement et d'aide automatique doivent être dégagées pour surmonter des difficultés passagères dans certains pays membres, qui eux-mêmes doivent se plier aux mesures de redressement internes, imposées par la situation. De cette façon on évite les changements de parités monétaires à l'intérieur de la Communauté, qui restent cependant possibles avant l'entrée dans la phase finale d'union monétaire complète.

A propos de l'établissement de prévisions quantitatives à moyen terme, qui doivent éclairer et guider les décisions à prendre dans le cadre de la coordination des politiques à court terme, il faut dégager des procédures adéquates de consultation et d'association à la politique à suivre des agents de la vie économique et particulièrement des partenaires sociaux. Il s'agit là d'un point particulièrement délicat et important. Toute cette politique doit être orientée de façon à éviter l'inflation par la demande et par les coûts.

Politique budgétaire et financière

Les budgets nationaux jouent un rôle primordial dans le développement et la restriction de la demande. Aussi est-il préconisé d'élaborer des normes communes quant aux variations du volume et de l'ampleur du solde, des modes de financement des déficits et éventuellement d'utilisation des soldes.

Avec le problème du financement des soldes nous sommes à la charnière de la politique budgétaire et monétaire. L'Union monétaire ne met pas d'obstacle à la répartition des ressources budgétaires selon les préférences nationales, elle n'implique pas une pression fiscale identique ni même une unification complète des méthodes de crédit. Mais, dans l'intérêt de la sauvegarde des chances égales pour tous comme dans l'intérêt de la sauvegarde du pouvoir d'achat du système monétaire commun, elle exige que la création monétaire dans l'intérêt de la dépense publique et notamment des investissements se fasse selon des règles sévères et fortement coordonnées.

Pour le financement à court terme des déficits budgétaires, des plafonds devront être fixés. Les Etats membres devraient se doter également des dispositifs légaux leur permettant de réagir rapidement aux impératifs de la politique conjoncturelle. L'établissement des budgets conjoncturels, la mise en place des régulateurs fiscaux, la pratique de réserves conjoncturelles, sont autant de procédés permettant de moduler la politique sur les revirements des conjonctures.

La stabilité interne de la Communauté dépendra naturellement d'une façon prépondérante des modalités de création de liquidités dans l'ensemble de la zone. C'est pourquoi la création de ces liquidités, la politique monétaire ainsi que celle du crédit doivent être centralisées.

C'est le système communautaire des banques centrales auquel doit mener l'évolution déclenchée par le Fonds Européen de Coopération Monétaire, qui sera habilité à fixer les orientations de la politique monétaire interne quant à la liquidité des taux d'intérêt, le crédit aux secteurs public et privé.

La politique de restriction successive des marges de fluctuation des monnaies communautaires jusqu'à leur complète élimination est un élément de sécurité des affaires. Par ailleurs les mesures de solidarité financière, de redressement et d'ajustement de politiques déficientes exigées par cette discipline intensifieront la collaboration et la cohésion entre les Etats membres.

Quant aux modifications des rapports de change qui sont encore susceptibles de se produire pendant la période transitoire, elles devront donner lieu de plus en plus à des procédures communautaires.

Aspects externes de l'union monétaire

Nous ne devons pas ignorer que certaines des causes du fléau inflationniste sont à chercher dans le dérèglement du système monétaire international. L'union monétaire européenne peut apporter une contribution essentielle à l'administration judiciaire et à la consolidation du nouveau régime actuellement à

l'étude dans le groupe des Vingt. Il est question d'éliminer les avantages spéciaux des monnaies de réserve nationales et de fonder le système monétaire sur une unité de réserves délibérément créée et définie par la communauté mondiale. Pour que la gestion de cette monnaie collective ne donne pas lieu à de nouvelles impulsions inflationnistes, elle devrait être gérée d'une façon particulièrement rigoureuse et objective. Comme pour toute monnaie, sa valeur dépendra en définitive de sa convertibilité dans les principales monnaies commerciales du monde.

Le système monétaire européen doit devenir un des principaux piliers de cette construction monétaire. Mais il ne pourra jouer ce rôle qu'à condition qu'il existe. En d'autres termes, la personnalité monétaire de la Communauté doit s'être affirmée et imposée pour être en mesure d'exercer son influence.

Ici se pose la question de savoir si des pays européens qui ne sont pas membres de la C.E.E. peuvent renforcer le poids de la Communauté en s'associant à l'œuvre de coordination et d'action commune du Marché commun. J'estime que cela serait hautement souhaitable. Un régime monétaire comporte incontestablement des formules d'association à des degrés divers. En raison des aspects politiques d'une collaboration plus poussée, le statut de ces membres associés comportera des limitations par rapport à l'application des accords communautaires. Il est indéniable cependant qu'une extension de la base et du rayonnement de l'union monétaire européenne sera de nature à renforcer son action sur le plan mondial.

Conclusions

J'ai essayé de répondre à la question de savoir si le remède à l'inflation peut se trouver dans l'union monétaire européenne. Je crois vous avoir montré que tel est le cas. Telle est aussi la nécessité politique.

Fondamentalement ce rôle ne peut échoir à l'union monétaire que si nous sommes déterminés dans tous les États membres à pratiquer une politique de stabilité et d'équilibre. Avec cette disposition d'esprit on arrive à promouvoir les politiques et les techniques nécessaires à la réalisation de l'objectif.

Résumons:

1. La Communauté dans son ensemble doit assurer l'équilibre de sa balance globale vis-à-vis de l'extérieur.
2. Pour réaliser un développement équilibré à l'intérieur de la Communauté les organes communautaires doivent promouvoir à côté d'une concertation globale des politiques économiques, des mécanismes de transfert et de redressement internes au moyen de politiques spécifiques, de développement régional, d'assurance de l'emploi, d'assainissement sectoriel et de progrès social.
3. La liquidité générale de la Communauté doit être l'objet d'orientations communautaires, ce qui exige l'harmonisation des instruments de la politique monétaire.
4. La Communauté doit pouvoir exercer un rôle de persuasion et d'orientation sur le plan mondial.

Bien sûr, la réalisation de ce programme exige un renforcement institutionnel important de la Communauté actuelle. Mais il ne faudrait pas en tirer la conclusion de traîner les pieds et de tergiverser sur la route à suivre. Nous sommes interpellés sur le plan monétaire. C'est par une fuite en avant sur ce terrain que nous pouvons redresser la situation. Tout ce que je viens de dire tend à démontrer que mise à part l'indispensable lutte sur le plan interne dont chaque pays garde la responsabilité, les pays membres de la C.E.E. pourront faire de l'application résolue des programmes tracés par la Conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement d'octobre 1972 ainsi que des résolutions prises et à prendre prochainement pour l'édification de l'union économique et monétaire une arme de choix pour défendre le pouvoir d'achat de l'Européen et un ordre monétaire dans le monde.